



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Ordonnances, rentrée scolaire : une même logique !

Retrait des ordonnances contre le Code du travail

À l'image des déclarations du Premier ministre, du président de la République et du MEDEF qui visent à accréditer le fait que les ordonnances seraient le résultat d'un compromis, le ministre de l'Éducation nationale se réjouit de la rentrée réussie.

Les ordonnances présentées le 31 août ne sont rien d'autre que « - *L'inversion de la hiérarchie des normes introduite par la loi El Khomri est étendue. L'accord de branche pourrait déroger à la loi sur les CDD, l'intérim ou les contrats de chantier : un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts. Entreprise par entreprise, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes, sur les congés...*

- *Les CHSCT et toutes les instances représentatives du personnel sont supprimés et fusionnés pour affaiblir les organisations syndicales, remettre en cause leur liberté de négocier et de revendiquer dans l'objectif de les transformer en « associés » des décisions des employeurs.*

- *La possibilité de négocier des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non-syndiqués est une attaque directe contre les confédérations syndicales.*» (Communiqué FNEC FP-FO, 05/09/2017).

D'un côté, la ministre du Travail et les ordonnances Macron prétendent imposer une « *transformation du Code du travail d'une ampleur inégalée* ». De l'autre, le ministre de l'Éducation nationale appelle de ses vœux un « *système souple* » pour « *ne [...] pas s'en remettre uniquement à la machine du mouvement et à l'ancienneté* », avec « *une pluri annualisation du temps de travail* » pour les personnels, le recrutement, la carrière... C'est une seule et même logique de destruction des droits collectifs inscrits et dans le code du travail et dans le statut général de la Fonction publique d'État et les statuts particuliers.

Derrière les déclarations, la réalité est dramatique dans les écoles Des milliers de contrats aidés (CAE) licenciés

La décision du gouvernement de supprimer 150 000 contrats aidés au nom de l'austérité dont 23 000 dans l'Éducation nationale, et 50 000 dans les communes place les écoles dans des situations ingérables. Qu'on en juge : à Paris, 600 contrats aidés menacés de licenciement dont 40 aides à la direction, 80 dans les Landes. Dans l'Ain, sur 206 EVS aide administrative, seuls 43 seront maintenus dans les écoles de moins de 4 classes, dans le Cher, 80 contrats supprimés d'ici au 31 décembre...

Dans les Landes FO, la FSU, l'UNSA demandent au gouvernement, dans un vœu du CTSD, de « *rétablir tous les contrats aidés* ». Dans le Val-de-Marne FO a convoqué une assemblée départementale, le SNUIPP propose AG commune. Dans l'Isère, l'école "Le Coteau" à Pont-de-Claix sera en grève le 12 septembre pour exiger le réemploi de l'EVS AAD supprimé...

Les contrats aidés pour les enfants handicapés ne sont pas épargnés

Et les contrats aidés pour les enfants handicapés ne sont pas épargnés, malgré toutes les déclarations de bonnes intentions. Dans les Landes, 119 enfants RQTH sont sans accompagnant. En Seine-et-Marne, dans les écoles de Champs-sur-Marne, Fontenay-Trésigny, Chelles, 7 enfants handicapés sont sans AVS alors qu'ils bénéficient d'une notification MDPH. À Paris, 2AVS absents dans une Ulis du 18ème arrondissement et des dizaines de classes sans l'AVS notifiés par la MDPH.

.../...

"/...

CP dédoublés « 100 % réussite » : rien n'est réglé !

Avec la mise en œuvre des CP dédoublés « 100 % de réussite », sans les créations de postes nécessaires, les brigades de remplacement, les PDQMC sont décimés et les autres classes explosent. À Amiens (Somme) en REP+, on trouve des CM1 CM2 à 27, des cours triples à 28, des CP à 26/27. À Paris, le DASEN a retiré 10 postes classes pour ouvrir les PC dédoublés...

De plus, l'absence de textes réglementaires n'a d'autres fonctions que de permettre toutes les « souplesses » locales contraires aux garanties statutaires : exigence de temps complet pour garder son poste de CP, co intervention imposée faute de locaux disponibles contre le principe de liberté pédagogique, des classes de 24 et plus séparées par de simples paravents rendant les conditions d'enseignement désastreuses...

Dans ces conditions, comment atteindre l'objectif de 100 % de réussite ? Et quelle garantie de pouvoir garder sa classe de CP l'an prochain ? Comment seront-ils évalués avec les nouvelles règles PPCR ? Le 4 septembre, 20 écoles étaient en grève à Vénissieux (Rhône), 80 PE en AG ont décidé de se rendre chez le DASEN.

Dans tous les départements, les postes manquent et les stagiaires sont licenciés

Dans le Gard, 30 postes manquent et le DASEN, pour la première fois, ferme 5 classes le jour de la rentrée et annonce l'embauche de contractuels. En Seine-et-Marne, 2 à 3 postes restent vacants dans chaque circonscription, les maternelles de Chelles sont à 30,5 de moyenne sans ouverture. Dans le Val-de-Marne, 2 classe ULIS sont sans PE. En Haute-Garonne, les classes en REP sont à 27/28, 20 écoles sont à 33,5 élèves par classe, le DASEN refuse les ouvertures de classe faute de moyens. Dans le Maine-et-Loire, le DASEN refuse les temps partiels faute de moyens pour les remplacer. À Paris, des stagiaires CAPPEI en formation n'ont pas de remplaçant...

Pour faire face à l'urgence, les DASEN affectent des remplaçants sur des postes classes et annoncent l'embauche de contractuels. Dans le même temps, des centaines de stagiaires sont licenciés coupables de n'avoir pas su gérer toutes ces situations, seuls et sans aide des autorités, victimes de la mastérisation de la formation.

Pour le SNUDI-FO, il y a urgence à ouvrir la liste complémentaire du CRPE.

Le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux et invite les personnels à prendre toutes les initiatives pour :

- ▶ **le retrait des ordonnances ;**
- ▶ **le maintien et le renouvellement de tous les contrats aidés**
- leur transformation en emplois statutaires de la Fonction publique ;
- ▶ **l'ouverture de la liste complémentaire - création des postes nécessaires -**
Non au recours aux contractuels ;
- ▶ **le retour à 4 jours de classes pour tous, dans toutes les communes, sur 36 semaines.**

La FNEC-FP-FO dépose un préavis national de grève pour le 12 septembre.

Avec la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO « soutient tous ses syndicats qui le 12 septembre, avec les Unions Départementales FO, appellent les personnels à faire grève et à manifester sur les positions Force Ouvrière. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève national pour le 12 septembre. » (Communiqué FNEC FP-FO, 05/09/2017). ■

Montreuil, le 07 septembre 2017